

d'enquête sur la politique d'octrois de contrats de ce gouvernement. Attend-il d'être rejeté totalement par le peuple canadien avant de faire quelque chose?

[Traduction]

**L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics):** Monsieur le Président, je peux dire à la Chambre que le loyer et le bail négociés entre les Travaux publics et La Métropolitaine sont conformes à la norme. Ils ont reçu l'approbation du Conseil du Trésor. Le député n'a donc rien à signaler à la Chambre qui aurait pu être désapprouvé ou altéré et susciter le moindre problème.

\* \* \*

### LES AUTOCHTONES

#### L'IMPORTANCE DE LA CHASSE ARTISANALE DANS LA RÉGION DE LA BAIE JAMES

**M. John A. MacDougall (Timiskaming):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait à quel point la chasse artisanale est importante pour les autochtones du Canada. Connaît-il aussi les problèmes vécus cette année par les autochtones de la baie James qui désirent poursuivre ce type de chasse? Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux autochtones de la baie James quelles mesures entend prendre son ministère pour permettre que la chasse artisanale se poursuive?

**L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le Président, je sais que le député se préoccupe des droits garantis aux autochtones du Canada par les traités ainsi que de leurs droits de chasse et de pêche. Il devrait savoir que le 21 septembre, des fonctionnaires de mon ministère ont rencontré des représentants de la bande Nishnawbe-Aski, du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario et de la GRC. Les discussions ont porté sur la poursuite des activités des années passées. Que le député sache que nous devons travailler de concert pour déterminer quelles modifications il faut apporter aux lois concernant les oiseaux migrateurs afin de régler les différends.

Je peux assurer au député que tous les efforts seront faits pour que les événements auxquels il fait allusion ne se reproduisent plus.

\* \* \*

### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

#### LES RISQUES DE GRÈVE—LES ANNONCES DEMANDANT DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Maintenant que le conciliateur a publié son rapport, le compte à rebours est commencé pour une grève à la Société canadienne des postes. Dans ce contexte, la Société engage des travailleurs temporaires, ce qui indique clairement qu'elle s'attend à la grève. Elle donne l'impression qu'elle cherche la bagarre.

Le ministre croit-il que ce genre d'attitude de la part de Postes Canada est de nature à favoriser des négociations collectives en vue d'un règlement?

### Questions orales

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, ce qui n'est pas de nature à favoriser un règlement négocié, ce sont les fausses accusations du député. Dès maintenant ou sous peu, les parties vont retourner à la table de négociations pour négocier à la lumière du rapport du conciliateur. Les premières déclarations des deux parties indiquent que le rapport du conciliateur contient les éléments nécessaires à un règlement.

J'estime que nous ferions preuve tous les deux d'une attitude plus responsable en encourageant les parties à trouver un terrain d'entente, car cela servirait les intérêts de tous, y compris des Canadiens non directement intéressés.

#### LA POSITION DU MINISTRE

**M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur le Président, le ministre se plaît à considérer la Société canadienne des Postes comme une entreprise privée. Je me demande s'il est au courant que de grandes entreprises comme Chrysler n'engagent pas de travailleurs occasionnels ni ne provoquent des grèves. Le ministre ne va-t-il pas adopter la même attitude pour ce qui est de Postes Canada?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je ne sais pas d'où sort le député. Les menaces de grève sont venues du syndicat. Ce n'est pas la société qui a appelé les travailleurs à la grève. Les entreprises peuvent légalement déclarer des lock-outs, mais la société ne le fait pas. C'est le syndicat qui appelle à la grève. Le député conviendra avec moi, je l'espère, qu'une grève ne sert les intérêts de personne et que les deux parties devraient négocier une entente. Si tel est le cas, pourquoi ne continue-t-il pas de promouvoir pareil dénouement au lieu de venir faire ici de la provocation?

• (1500)

#### L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DANS LES CIRCONSTANCES

**M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre responsable des Postes. Le ministre ne s'en rend peut-être pas compte mais il essaie de provoquer une grève. Les deux parties font preuve de modération et elles semblent être prêtes à négocier un règlement. Le ministre ne semble pas se rappeler que la dernière fois, pendant la grève des facteurs, c'est à partir du moment où il a cessé d'avoir recours à des briseurs de grèves, que le médiateur Bill Kelly a pu réunir les parties et conclure une entente.

Pourquoi le gouvernement ne le fait-il pas dès le début, je veux dire pourquoi ne s'abstient-il pas d'avoir recours à la provocation, pourquoi ne cesse-t-il pas de dire qu'il va avoir recours à des briseurs de grèves et pourquoi n'encourage-t-il pas les négociations?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, le député omet de signaler que le gouvernement a suivi le conseil de son collègue, le député de Papineau, ancien ministre des Postes, et qu'il laisse le soin à Postes Canada de s'occuper des négociations. Nos instructions—et elles n'ont pas besoin d'être données—c'est qu'il faut respecter la loi. La loi parle des grèves légales et elle dit également que la société doit continuer à fonctionner si c'est possible. C'est le genre de guerre économique qui découle parfois de ces négociations.